

Arrêté N° 2025-303

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

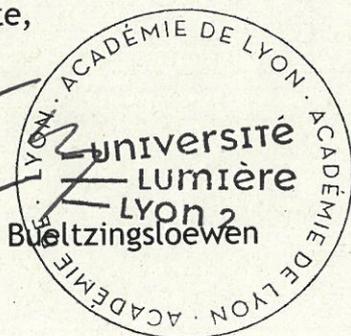
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme « Licence professionnelle logistique et pilotage des flux Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau en annexe 1. Il évaluera les dossiers de Monsieur Kevin GUERRY et de Monsieur Dominique IMHOF.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 26/05/2025

La Présidente,

Isabelle von Bültzingsloewen



Licence professionnelle logistique et pilotage des flux
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PR	CHARLES Aurelie MCF	TALBOT Morgane Responsable Service LRP & Asset Management DACHSER

Annexe arrêté n°2025-303